

Procès-Verbal du 04 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 19 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune du Mont-Saint-Adrien, présidé par Monsieur Jean-Philippe AMANS, Maire.

PRÉSENTS :

Jean-Philippe AMANS	Lylian BELLAMY	Stéphane COIFFIER	Réjane CARBONNET
Christophe BOURET	Frédéric SOMBRET	Patrick VINCENT	Luis FERNANDES
René WALSKI	Claude FERET	Annie HUGER	Dominique DANIEL
Marie MOREAU			

ABSENTS EXCUSÉS :

Catherine GUERIN	Donne pouvoir à	Jean-Philippe AMANS
Olivier PAGE	Donne pouvoir à	Lylian BELLAMY

ABSENTS NON EXCUSÉS : 0

Quorum : 8 Conseillers présents : 13 Nombres de votes : 15 Abstention : 0

M. Luis FERNANDES a été élu secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2023.

2) Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'année 2021

Conformément aux dispositions de la loi Grenelle II, de la loi du 12 juillet 1999 et de l'article L.5211-39 du Code des Collectivités Locales, le maire doit présenter à son conseil, qui prend acte, le rapport d'activité et de situation en matière de développement durable dont ils ont confié la compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ce rapport, soumis au Conseil Communautaire le 2 mars 2023, présente les activités et les actions mises en place par la Communauté d'Agglomération pour chacune de ses compétences avec leur impact en matière de développement durable ainsi que les objectifs pour les prochaines années.

- Développement économique :

- Activités : gestion des zones d'activités communautaires (ZAC du Haut Villé, de Pinçonlieu, des Champs-Dolent, d'Auneuil, Novaparc et Saint Mathurin) , pépinière et hôtel des entreprises, accueil des cadres, plateforme Proch'emploi...
- Développement durable : développement des alternatives à la voiture, limitation de l'étalement urbain, accès à l'emploi pour tous, développement d'une économie durable avec la création de l'association Rev'Agro...

- Aménagement du territoire :

- Activités : élaboration du PLUI-HM, du Schéma de cohérence territorial avec la Communauté de Communes du Clermontois, gestion du Fonds de développement Communautaire pour les communes, développement des entreprises, Système d'Information Géographique, aménagement du très haut débit, mise en œuvre du projet de territoire...
- Développement durable : préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources, projet d'échange multimodal, projet de ZAC Beauvais-vallée du Thérain, PLUI-hm...

- Habitat et logement :

- Activités : plan rénovation confort, développement d'une offre locative privée conventionnée, aide à la pierre, étude d'aménagement dans les communes, observatoire de l'habitat, gestion des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage...
- Développement durable : maîtrise de la consommation d'énergie, limitation du développement urbain, équilibre social des logements, soutien de l'économie locale...

- Transports :

- Activités : gestion du service public des transports urbains du Beauvaisis, du service de transports scolaires pour les RPI, du plan de déplacement urbain et du schéma directeur d'accessibilité des transports, de la prise en charge des frais d'abonnement aux transports en communs et gestion du plan de mobilité des agents de la CAB...
- Développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre, covoiturage Klaxit, aide à l'acquisition d'équipements vélos, accessibilité des transports aux PMR...

- Assainissement :

- Activités : gestion du service de l'assainissement, extension de l'assainissement collectif et amélioration du traitement des eaux usées, vérification de la conformité des assainissements individuels, amélioration de la gestion des eaux pluviales...
- Développement durable : protection des milieux naturels

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Activités : adoption du plan climat air énergie territorial, suivi des mesures de la qualité de l'air, mise en œuvre du contrat de transition écologique, pilotage de la démarche natura 2000, valorisation du patrimoine naturel des communes, protection de la biodiversité et des milieux, mise en œuvre du cadre de vie et préservation du patrimoine, conventions avec l'Office National des Forêts, convention en faveur des chauves-souris avec l'association Picardie Nature, ligne ferroviaire de Crèvecœur à Rotangy, ruche numérique pédagogique, maintien de l'activité économique locale...

- Développement durable : extension des consignes de tri, réemploi dans les déchetteries, animation de site Natura 2000, lutte contre les nuisances sonores et les énergies fossiles, qualité de l'air et soutien à l'économie sociale et solidaire.

- Equipements culturels et sportifs :

- Activités : gestion du conservatoire du Beauvaisis, de l'école d'art du Beauvaisis, du réseau des médiathèques, de la Maladrerie Saint Lazare, de l'Aquaspace, de la piscine de Bresles et des gymnases communautaires.
- Développement durable : favoriser la production des énergies renouvelables, protection des ressources, accessibilité des équipements, de la culture et des loisirs, développement du numérique.

- Tourisme :

- Activités : mise en œuvre de stratégies pour le développement du tourisme autour du projet Trans'oise et des voies de circulation douces, promotion du tourisme via la gestion de l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis (OTAB), gestion des équipements touristiques, participation et financement d'actions valorisant le tourisme.
- Développement durable : promotion du tourisme de pleine nature, information sur les écogestes, réduire la consommation d'énergie, réduire la consommation de papier et recycler les déchets et réduire la pollution numérique.

- Relais petite enfance :

- Activités : informer les familles et les assistantes maternelles, mise en place d'animations collectives.
- Développement durable : épanouissement des êtres humains

- Santé :

- Activités : contribuer au traitement de la Covid 19, accompagner les professionnels de santé pour contribuer au maintien de l'offre de soin.
- Développement durable : vaccinodrome, épanouissement de tous les êtres humains.

- Enseignement :

- Activités : participation à la rénovation et construction des collèges, développement de l'enseignement supérieur (bourse aux initiatives et projets étudiants, campus connecté).
- Développement durable : sensibilisation au développement durable et prévention des risques.

- Politique de la ville :

- Activités : prévention de la délinquance et des récidives, gestion des chantiers d'insertion.
- Développement durable : accès à l'emploi pour tous et inclusion sociale.

- Services ressources :

- Activités : gestion des ressources humaines de la CAB et de la ville de Beauvais, élaboration des stratégies financières, services aux élus et communes, direction juridique.

- Développement durable : gestion responsable des ressources humaines, gestion des déchets, prévention des risques pour les agents, amélioration des conditions de travail, des agents de la CAB, accès à l'emploi pour tous.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire du 2 mars 2023.

Propositions :

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'année 2021.

D'autre part, ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

3) Désignation d'un membre du conseil municipal pour faire partie de la commission communale de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. L'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Le dernier renouvellement intégral des conseils municipaux étant intervenu le 15 mars 2020 pour les élections acquises au premier tour, les mandats des membres expirent par conséquent dans le courant de l'été 2023. De nouveaux membres doivent donc être désignés pour trois ans.

Le rôle de la commission

Les membres de la commission de contrôle sont chargés d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre (article L.19 du code électoral) et de contrôler la régularité des listes électorales.

Les commissions se réunissent obligatoirement entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Leur secrétariat est assuré par les services municipaux.

La composition de la commission est prévue par l'article L.19 (section IV à VII).

Il est précisé que les membres sortants ne peuvent pas être reconduits.

La commission est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal (pour

rappel, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pourront siéger au sein de cette commission) ;

- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département. Il est important de noter que le délégué de l'administration n'est pas nécessairement choisi parmi les électeurs de la commune ou du département ;

- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire (TJ).

Après discussion le conseil municipal nomme Mme Huger Annie en tant que déléguée titulaire et M. Walski René en tant que délégué suppléant de la commune dans la commission, Mme Huger et M. Walski ayant accepté cette fonction.

Et proposera comme délégués du Tribunal judiciaire : Jean-Luc Bracquart, Nicolas Raynaud, Bauwens Jean-Claude

Et comme délégués de l'administration : M. Demouron Mathieu, M. Moreau Vincent, M. Guillaume Silliere,

Monsieur Luis FERNANDES précise qu'il serait bien de prévenir les personnes proposées par le conseil afin de recueillir leur consentement.

4) Compte-rendu du virement de crédit effectué le 23 juin par monsieur le Maire

Conformément à la délégation donnée à Monsieur le maire lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2023 relative à la fongibilité des crédits, par laquelle le conseil a délégué au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal du virement de crédit suivant, afin de pouvoir régler la facture de notre participation à l'extension souterraine du réseau BT/TEL rue Bonnier dont le montant a été réactualisé :

M le Maire a décidé du virement de crédits suivant :

Opération N° 378 extension réseau rue Bonnier : compte 2041512 dépense en plus : 25.15 €

Opération N° 390 mise en sécurité rue de Rome : compte 231 dépense en moins : 25.15 €

Pour mémoire, le RAR N-1 relatif à cette opération d'équipement n°378 s'élevait à 4311.88€ dans le budget. Le montant voté à l'opération d'équipement n° 390 mise en sécurité rue de Rome était dans le budget primitif 2023 de 10 000€.

5) Questions diverses

➤ Nomination de Mme Cindy Garcia en tant que stagiaire :

Monsieur le Maire informe que le contrat de portage salarial du Centre de Gestion de l'Oise (CDG) est arrivé à échéance le 09/06/2023. Compte tenu que Mme Garcia a donné satisfaction lors de ses contrats en CDD, compte tenu que Mme Garcia a suivi au CDG de l'Oise la

formation de secrétaire de Mairie demandée par M. Le Maire, compte tenu qu'à l'issue de cette formation, Mme Garcia a été mise à disposition pour 6 mois à la commune par le CDG et a également donné pleinement satisfaction, Vu la délibération en date du 24/06/2022 du Conseil Municipal créant l'emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 05 H 00 d'adjoint administratif territorial, M. Le Maire précise qu'il a recruté Madame GARCIA Cindy en qualité d'adjoint administratif territorial stagiaire à compter du 10/06/2023 pour une durée d'un an.

M. Le Maire précise que Mme Garcia devra suivre, durant l'année de stage, une formation d'intégration. Dans les deux ans suivant la nomination, l'agent doit effectuer une formation de professionnalisation au 1^{er} emploi d'une durée minimale de 3 jours. Ces deux formations sont diligentées par le CNFPT.

M. Le Maire précise également qu'il a demandé à Mme Garcia de préparer le concours d'adjoint administratif territorial deuxième classe. Pour répondre à cette demande, Mme Garcia s'est inscrite à une formation de préparation à ce concours.

M. Le Maire informe enfin qu'il a demandé à Mme Garcia le classement du dossier du cimetière, et le remplacement de sa collègue absente, ce qui justifie les heures complémentaires que cet agent effectue actuellement.

➤ Ouverture estivale du terrain de football :

M. Le Maire informe avoir reçu en entretien, M. Soulier Jean, qui l'a sollicité sur l'ouverture du terrain de football pendant la période du 15/07 au 15/08, en proposant ses services pour gérer l'ouverture et la fermeture du terrain aux usagers qui se manifesteraient. Cela permettrait de maintenir l'équipement sportif public à disposition des usagers, alors qu'il est habituellement fermé sur cette période de l'année, tout en encadrant son utilisation par les administrés, afin d'éviter les incivilités et nuisances pour le voisinage qui avaient jusqu'alors justifié cette fermeture estivale.

M. Le Maire informe que, le cas échéant, une convention de recours à un bénévole doit être signée par les deux parties, fixant les modalités et limites exactes des services attendus. En particulier, la réglementation de l'accès à l'équipement sportif doit y être mentionnée et ni les usagers, ni le bénévole ne pourront y déroger. M. Le Maire précise qu'après renseignement, l'assurance de la commune couvre l'activité des bénévoles ayant signé une convention.

Monsieur le Maire demande aux conseillers ce qu'ils en pensent :

- Mme Moreau approuve l'idée de laisser ouvert le stade si le bénévole s'en occupe. Cela permettrait de laisser l'équipement sportif ouvert à une période intéressante pour les usagers.
- M. Coiffier dit qu'il est préférable de ne pas ouvrir l'accès au stade le soir car il y aura beaucoup de nuisances sonores et d'incivilités. Il évoque l'expérience passée où le stade était ouvert et où des élus ont été exposés à la violence d'usagers ne souhaitant pas quitter les lieux.
- M. Bellamy s'exprime sur le fait que cette décision de fermer le stade date de plus de 10 ans et qu'elle a été prise pour des raisons de tranquillité publique.
- Mme Danel propose de mettre un règlement plus restrictif avec des horaires contraints de journée.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à l'ouverture du stade pour la période du 17/07 au 15/08 pour éviter toute menace éventuelle sur le bénévole, face à des usagers ne souhaitant pas se conformer au règlement. Le Stade restera donc fermé pour cette période. M. Le Maire enverra une réponse écrite à l'administré l'ayant sollicité, afin de porter à sa connaissance la décision du conseil et ses motivations.

- Transmission de la quinzième lettre d'information du PLUi-HM
- M. Sombret Frédéric présente un projet pour la mairie de rambarde et de cache-jardinières en métal thermolaqué dont le montant pour les travaux s'élève à 1 824€ HT.

Cette idée emporte l'assentiment général, les élus trouvant que cela met en valeur la façade de la mairie tout en sécurisant son accès par l'escalier.

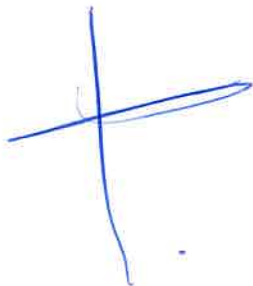
- M. Vincent s'exprime sur le fait qu'il serait bien d'ajouter une 2^e rambarde pour davantage de sécurité.

M. Le Maire propose alors de d'accepter le devis et les travaux tels que présentés mais de demander de chiffrer la seconde rambarde évoquée.

- Décision de mettre le jour de la fête du village au vendredi 1 septembre à 19H30

Séance levée à 20h20

Le Maire, Jean-Philippe AMANS

A blue ink signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire, Luis FERNANDES

A blue ink signature with a large, stylized initial 'L' and 'F' followed by a series of loops and a final vertical stroke.